



## Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/28

**Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et la communauté de communes Terres de Montaigu**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Établissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur la Place Verdon approuvée par le Conseil d'Administration du 24 mai 2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine, la communauté de communes Terres de Montaigu et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur la Place Verdon,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration

*Valentin JOSSE*  
Valentin JOSSE  
Signe par Valentin JOSSE  
 Signe et certifie par [yousign](#)

Reçu en préfecture le

**Préfecture de la Vendée**  
DRCTAJ

**- 9 JUIN 2021**

**COURRIER ARRIVÉ**